



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

**ARRETE PORTANT ORGANISATION DU JURY DU PREMIER CONCOURS INTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES – SESSION 2022**

Le directeur académique des services de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 1992 modifié
Vu la note de service du 14 octobre 2021 précisant les modalités d'organisation des recrutements de la session 2022.

ARRETE

- ARTICLE 1 : Un concours interne public et privé de recrutement de professeurs des écoles est organisé dans le département de VAUCLUSE pour l'année 2022.
- ARTICLE 2 : Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront à la DSDEN de Vaucluse **le mercredi 23 mars 2022 et le lundi 28 mars 2022.**
Les candidats seront convoqués individuellement.
- ARTICLE 3 : Les travaux du jury d'admissibilité se dérouleront **le jeudi 24 mars** à 14 heures à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse sous la présidence de Monsieur le directeur académique ou son représentant.
Le jury statuera sur l'admissibilité des candidats.
Les résultats de l'admissibilité seront affichés à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse **le jeudi 24 mars** à 17 heures.
- ARTICLE 4 : Les travaux du jury d'admission se dérouleront **le lundi 28 mars** à 17 heures.
Le jury statuera sur l'admission des candidats de l'enseignement public et de l'enseignement privé.
- ARTICLE 5 : Les résultats seront affichés à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse **le mardi 29 mars** à 9 heures.
- ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la DSDEN de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 19 octobre 2021

Christian PATOZ